

# Le Quartier Latin

PORT PAYE A MONTREAL

Journal bihebdomadaire des étudiants de l'Université de Montréal

BIEN FAIRE ET LAISSER BRAIRE

MONTREAL — 19 MARS 1964

109

VOLUME XLVI — NUMERO 45

## MISE EN NOMINATION

Avis est par les présentes donné qu'il sera procédé, le vendredi le 20 mars 1964, entre 11 heures a.m. et 1 heure p.m., en la chambre 312 du Centre Social, entre les mains du Secrétaire Général soussigné ou de son fondé de procuration, à la mise en nomination aux postes de directeur des commissions et comités suivants, savoir :

Le Comité des Activités sociales  
Le Comité Athlétique  
Le Comité des Affaires Nationales  
Le Comité des Affaires Internationales  
Le Comité des Chantiers  
Le Comité du Quartier Latin  
Les Presses de l'AGEUM  
Le Comité de la Société artistique  
Le Bureau des Affaires étudiantes pré-universitaires  
Le Comité d'Education  
La Commission juridique

Il sera de plus procédé à la mise en nomination aux postes suivants :  
Président d'assemblée  
Président d'assemblée suppléant

Il sera procédé à l'élection de ces différents postes le 23 mars 1964, lors de l'assemblée régulière du Conseil de Direction de l'AGEUM.

Ceux qui désirent poser leur candidature aux postes de directeur des bureaux suivants sont priés de la remettre au bureau de l'exécutif avant l'élection aux postes ci-haut mentionnés. Il sera par la suite procédé à la nomination des directeurs de ces bureaux.

Le Bureau de Presse  
Le Bureau d'Administration  
Le Bureau de la Statistique  
Le Bureau des Finances  
Le Bureau du Personnel  
Le Bureau de la Propagande  
Le Bureau des Relations extérieures

Il est nécessaire que lors de la mise en nomination, les candidats soient accompagnés de deux témoins.

Louis COTE,  
Secrétaire Général

## AUJOURD'HUI

# NOUS VOTONS SUR CETTE PROPOSITION

"NOUS LES MEMBRES DE L'A.G.E.U.M., MANDATONS NOTRE EXECUTIF POUR DECLARER APRES LE 22 MARS 1964, UNE GREVE D'UN JOUR EN GUISE DE PROTESTATIONS ADVENANT LE CAS OU LES NEGOCIATIONS ENTRE NOS REPRESENTANTS ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES DE L'UNIVERSITE ECHOUERAIENT SUR L'UN DES POINTS SUIVANTS :

**LA RATIFICATION DE NOS REPRESENTANTS SUR LES COMITES CONJOINTS DU CENTRE SOCIAL ET DES SPORTS,**

**L'OBTENTION D'UN LOCAL ADEQUAT POUR LA COOPERATIVE,**

**LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS DE L'UNIVERSITE,**

**L'ACCEPTATION DU PROJET D'INCORPORATION DE L'A.G.E.U.M.,**

**TELS QU'EXPLICITES DANS LE FEUILLET OFFICIEL DE L'A.G.E.U.M. ET NOUS ENCOURAGEONS NOTRE EXECUTIF 1964-1965 A POURSUIVRE SUR CES POINTS UNE POLITIQUE DE FERMETE".**

# RÉFÉRENDUM

## HORS DU CANADA POINT DE SALUT !

En marge d'un article intitulé "Hors du Canada, point de salut" (Q. L., 12 mars 1964), et signé Jean Melançon.

Dimanche, 1er mars, paroisse Saint-Lambert, prône de la messe de 5 h. p.m. Le vicaire prêchait la Parole et, incidemment, il chercha à définir pour ses paroissiens, présents au monde par vocation, la mentalité chrétienne face au problème moral et humain des MINORITES. Il s'exprima

langue, leur culture, leurs coutumes, leurs ressources et leurs entreprises économiques.

"On observa pourtant que ces minorités, soit par la réaction contre la situation pénible qui leur est imposée, soit en raison de vicissitudes de leur passé, sont assez souvent portées à exagérer l'importance de leurs particularités, au point même de les faire passer avant les valeurs huma-

## tribune libre

ma exactement en ces termes, sans autre commentaire sur le sujet :

"A ce propos, nous devons déclarer de la façon la plus explicite que toute politique tendant à contrarier la vitalité et l'expansion des minorités constitue une faute grave contre la justice, plus grave encore quand ces manœuvres visent à les faire disparaître.

"Par contre, rien de plus conforme à la justice que l'action menée par les Pouvoirs Publics pour améliorer les conditions de vie des minorités ethniques, notamment en ce qui concerne leur

nes universelles, comme si le bien de toute la famille humaine devait être subordonné aux intérêts de leur propre nation..." S.S. Jean XXIII, lettre encyclique "Pacem in terris".

Ces paroles ont été prononcées devant 500 témoins !

Claude FABIEN

NDLR — Pour éviter toute équivoque, nous rappelons que M. Melançon commentait le prêche du curé de la paroisse Très-Saint-Rédempteur, et non celui de la paroisse de Saint-Lambert.

## RUBY SUR LA CHAISE ÉLECTRIQUE

Nous avons tous été témoins de l'assassinat malheureux du président Kennedy et les événements qui ont suivi se passent de commentaires.

Mais on ne nous avait pas tout montré: probablement pour tout vider, il faut que l'assassin du présumé assassin passe sur la chaise électrique.

Mais il y a deux côtés à ce problème: ou bien c'est un meurtre passionnel, ce qui semble peu plausible, et alors on ne peut punir un tel crime de la peine de mort, ou bien ce meurtre avait un but, comme nous pouvons soupçonner, et alors il ne faudrait pas faire disparaître l'homme qui peut faire des déclarations importantes.

En le tuant on ne gagne rien. Ou bien on tue un homme qui avait les sentiments de tous les Américains après la mort du président, et alors en l'exécutant, ne se condamne-t-on pas un peu; ou bien on fait disparaître un important témoin qui pourrait probablement donner des éclaircissements sur tout un réseau.

Claude GAGNON

## Beaucoup de jeunes socialistes...

M. Claude Gagnon,

Je vous remercie de votre lettre et je suis très heureuse du point de vue que vous avez soulevé, à savoir que j'affirmais que très peu de jeunes adhèrent à l'idéologie socialiste.

Pour des raisons techniques, le texte de l'entrevue a dû être soumis à son Eminence le Cardinal Léger à la dernière minute. Son secrétaire l'a ensuite renvoyé directement à l'imprimerie la veille même de la parution du Quartier Latin. Il me fut donc impossible de le revoir moi-même.

J'ai été encore plus étonnée que vous de voir qu'on me mettait dans la bouche, volontairement ou non, de telles paroles. Je disais que très peu de jeunes adhèrent à l'idéologie marxiste, mais je n'aurais affirmé rien de tel quant à l'adhésion au socialisme, puisqu'au contraire, c'est le courant du siècle et que, s'il est un groupe social qui en subit l'influence, c'est bien le groupe étudiant.

Je vous remercie encore une fois pour votre gentille lettre et j'espère que cet éclaircissement vous satisfera.

Denise BOMBARDIER

au "CAFE OPERA"  
**GALERIE du JAZZ**  
2125, rue de la Montagne  
Directement de  
"BIRDLAND", New-York  
**LES DISCIPLES DU JAZZ**  
Tous les Jeudi — Vendredi —  
Samedi — Dimanche soirs  
à partir du 6 Mars



La cigarette  
FILTRE  
**Player's**

FILTRE  
**Player's**

la plus savoureuse des  
cigarettes à bout filtre

## monsieur BONHOMME et les INCENDIAIRES

TOUS LES SOIRS 7 HEURES  
DIMANCHE 14 H. 30  
RELÂCHE LE MERCREDI

Egryore

188 est Dorchester tel. 866-9344

Une pièce de Max Frisch — Mise-en-scène d'André Pagé — Décors de Moussoon  
RESERVEZ MAINTENANT — PRIX SPECIAL POUR ETUDIANTS

### CONSULTATION

pour votre

PROGRAMME D'ASSURANCE-VIE :

**MAURICE BOIVIN** B.A., B.Péd.  
ASSUREUR-VIE DE L'A.G.E.U.M.

735-2581 (jour)

### Pas question de pitié... mais de justice !

"La première tâche de la jeunesse est de vouloir savoir au point d'en souffrir." (Abbé Pierre)

C'est égal, pour toi, que deux hommes sur trois meurent de faim ?  
Devant ce problème, on peut hausser les épaules et continuer sa petite vie bien tranquille.

L'Asie et l'Afrique, c'est si loin...

Ou bien, on peut discuter et discuter, écrire de beaux articles...

Ou bien, donner un vague montant d'argent qui veut dire: Ne me dérange plus!

Les Copains de Saint-Henri et Les Chantiers de Montréal ont choisi d'agir... à leur façon.

Il y a l'immense cri de la faim dans le monde.

Ce serait une honte de ne pas écouter.

Es-tu de leur avis ?

Si oui, viens... mais oublie toute fausse mentalité...

Car il ne s'agit pas d'avoir pitié de ceux qui crèvent de faim, mais de leur rendre justice!

**LE VENDREDI 20 MARS, à 7 h. du soir**  
**Salle Sainte-Cunégonde, 540, rue Vinet**

Sooper spécial dont les profits seront versés au Comité canadien de la Campagne mondiale contre la Faim (F.A.O.)  
Aussi: DOCUMENTAIRES, FORUM SUR LE PROBLEME

\$1.00 — Menu: pain - fromage - eau fraîche  
**ENEZ • ENVOYEZ DES REPRESENTANTS • FAITES LA MEME CHOSE DANS VOTRE MILIEU**

## Inconciliables

# Les priorités du Québec et celles d'Ottawa

par Jean Melançon



Le Ministre des Richesses Naturelles, Monsieur René Lévesque, s'adressait jeudi soir dernier (le 12 mars) aux étudiants de Poly, à leurs professeurs, et aux journalistes. (Ces derniers officiellement non invités). Monsieur Lévesque a fait état de la profession d'ingénieur. Il a prôné le syndicalisme... Et, il a bien voulu répondre à plusieurs questions traitant de sujets divers.

Au sujet des relations fiscales entre Ottawa et les provinces, et principalement, des relations entre le gouvernement central et le gouvernement de l'Etat du Québec, le Ministre a affirmé qu'en ce domaine, on assistait à l'affrontement de deux gouvernements souverains en matière de fiscalité. Les articles 91 et 92 de l'AABN provoquent ce conflit "d'intérêts". Nous vivons actuellement ce conflit politique, qui ne peut que découler de ces articles, qui, pour quelques items, établissent une double juridiction du gouvernement central et du gouvernement provincial, celui de l'Etat du Québec.

Monsieur Lévesque a précisé, reprenant un terme qui lui est bien connu, parce que souvent employé, par lui-même et par d'autres, que l'on assistait présentement, et que l'on assisterait lors de la prochaine rencontre fiscale fédérales-provinciale à l'affrontement de deux groupes, deux schémas de "priorités", à l'affrontement des "priorités" fédérales et des "priorités" provinciales. Nos gouvernements fédéraux et provinciaux divergent de vue quant à l'importance à accorder à différents besoins primordiaux ou non, pour le Canada et pour l'Etat du Québec. Il s'en suit donc un conflit dans la répartition de "l'assiette fiscale".

Le Québec accorde une importance primordiale à l'éducation, soit le tiers de son budget. Le Canada octroie la moitié ou presque de son budget pour la défense. (Pour l'achat de Bomarc...). Plusieurs hommes politiques ont utilisé à quelques reprises le terme "priorités". Cependant, aucun n'a osé approfondir ce problème, chercher le sens réel de ce terme. Le ministre René Lévesque a

été le premier à détacher du contexte actuel de l'Etat du Québec les besoins primordiaux pour notre Etat national, les "priorités" que le gouvernement du Québec se doit de traiter de toute urgence.

Le Ministre des Richesses Naturelles s'efforce, du moins nous semble-t-il, d'assurer une place d'importance, la première place, dans la politique gouvernementale, dans la politique du Cabinet Lesage, à ces "priorités".

Ces "priorités", quelles sont-elles dans le contexte actuel d'une "révolution tranquille"? Dans la perspective surtout de la véritable Révolution du peuple québécois?

Ce qui a été fait pour combler ces besoins primordiaux? Ce qui devra être fait? Osons apporter notre humble et minime collaboration...

**ÉDUCATION:** Le sous-développement économique est caractérisé, dans une certaine mesure, par un haut degré d'analphabétisme ou encore par un système d'éducation inadapté et inefficace. Le Québec, depuis plus d'un siècle, a franchi lentement une étape préliminaire; notre génération ne connaît plus l'analphabétisme.

Cependant, nos aînés ont reçu (ceux qui ont eu la chance, le bonheur, de recevoir) une "pauvre" formation technique, scientifique et même intellectuelle. Nos "compatriotes" de langue anglaise nous ont trop souvent reproché, et peut-être avec raison, notre incompetence dans le domaine de l'administration, de la technique, de la science sous toutes ses formes.

Pour l'avenir du Québec, il importe de créer des "compétences", des administrateurs, des hommes d'affaires, des techniciens, des scientifiques, etc. . . ., québécois, et les garder au Québec. Notre Etat national sera, dans l'avenir, à la taille de ses "compétences".

Pour combler un retard de plus d'un demi-siècle, un ministère de l'Éducation sera créé. C'était là le premier pas à faire, l'étape la plus importante à franchir. Elle a été franchie ou le sera bientôt! Et, encore, la gratuité et la démocratisation sont à poursuivre!

Les nouveaux "produits" du Ministère de l'Éducation seront-ils à la hauteur de la tâche à accomplir au Québec? La réponse, nous, étudiants d'aujourd'hui, devons la fournir, l'agir...

**FONCTION PUBLIQUE:** Pour assurer le bon fonctionnement de l'administration de l'Etat du Québec, de tous les ministères, et particulièrement du ministère de l'Éducation, qui devra former les Québécois de demain, le gouvernement doit s'assurer la collaboration de fonctionnaires, d'administrateurs compétents, honnêtes, logiques et réalistes.

Le gouvernement doit recruter ces hommes, où qu'ils soient, et s'assurer de leur compétence. Il faut donc REVALORISER LA FONCTION PUBLIQUE en assurant un traitement conforme aux responsabilités et aux exigences demandées des administrateurs publics. La question a d'ailleurs été traitée dans un précédent "papier".

**L'INDUSTRIE SECONDAIRE:** Économiquement colonisé par une affluence de capitaux étrangers, surtout américains et britanniques, le Québec se doit de développer rapidement son industries secondaires pour structurer une véritable économie québécoise, et en prendre le contrôle.

Le gouvernement du Québec doit favoriser fortement l'exploitation et la transformation, sur place, au Québec, de nos ressources naturelles. Il doit aider le Québécois, collaborer avec lui, l'obliger à investir au Québec. Sinon, prendre lui-même l'initiative... La S.G.F., le Conseil d'Orientation Économique, le ministère de l'Industrie et du Commerce, sont des organismes déjà en place. Ils doivent être utilisés à fond.

Les Obligations du gouvernement du Québec, la Caisse québécoise de Retraite, devront également être exploitées à leur pleine mesure.

Ainsi, pourra-t-on assurer aux nouveaux "produits" du ministère de l'Éducation les débouchés, les postes, où ils pourront démontrer leur réelle valeur, où ils pourront assumer concrètement la tâche, le rôle qu'ils doivent et devront assumer dans un Québec, fort et dynamique...

Le **CHÔMAGE** y trouverait là aussi une solution à court terme.. Et, l'économie du Québec ne s'en porterait que mieux.

Les ressources naturelles de l'Etat du Québec sont amplement suffisantes pour assurer le développement d'une industrie secondaire forte et dynamique à la taille du Québec, de l'Etat national que nous voulons à la taille de notre avenir personnel...

**L'AGRICULTURE:** L'agriculture, que l'on considérait comme étant base de l'économie québécoise, comme étant la seule industrie vraiment québécoise, a subi un recul considérable dans le contexte économique actuel du Québec. Le nombre des fermiers diminue. Il le faut, si l'on veut que les agriculteurs survivent.

L'Agriculture québécoise doit se moderniser. L'Aménagement rural doit se poursuivre. La technique moderne permettra à un nombre moindre de fermiers de produire plus, dans de meilleures conditions économiques. Et, une importante classe de gens qui ne sera plus à la remorque de l'Etat.

Et, les agronomes qui doivent être employés... à leur pleine mesure! ET ENCORE! Qu'est-ce qu'il y a accomplir au Québec: sidérurgie, exploitation des mines par des capitaux québécois, ou du moins diversifiés afin d'éviter un nouveau colonialisme économique; assurance-santé, etc... Le tout planifié!

Et, pour tout réaliser, naturellement, il faudra du temps et de l'argent. Le temps! il file...! L'argent, "l'assiette fiscale", elle est à Ottawa. Il faut pour le Québec qu'il s'assure une large part de cette "assiette au beurre"... car, ces "priorités" ne se combleront pas d'elles-mêmes. Le gouvernement doit leur assurer un bon départ... et toutes en même temps.

En effet, il est impossible de concevoir l'une de ces "priorités" sans l'autre. Chacune d'elles est interdépendante. Toutes doivent être satisfaites parallèlement.

Le gouvernement du Québec doit être conscient de cette réalité. Sinon, un jour, le peuple du Québec lui demandera des comptes... Et, à Ottawa, alors...!

par Robert GRATTON

## ÉDITO

## Le référendum: un test significatif

Depuis 1958, c'est la troisième fois que les étudiants de l'Université de Montréal sont confrontés avec la grève. C'est la première fois que le Conseil de l'A.G.E.U.M. organise un véritable référendum avant de la décréter. Mais ce n'est pas cela qui importe le plus: C'est l'objet même du référendum qui constitue un tournant dans l'action étudiante.

L'objet du référendum c'est d'approuver ou de refuser une plateforme de revendications locales qui est le résultat d'une certaine politique de continuité de l'A.G.E.U.M. Cette plateforme de revendications à l'intérieur de l'Université concrétise l'orientation syndicale que s'est donnée l'Association: la refuser ou considérer qu'elle ne vaut pas la peine d'une grève, c'est en quelque sorte un vote de blâme sur la politique de l'A.G.E.U.M. depuis trois ans.

C'est un fait qu'à mesure que l'A.G.E.U.M. devenait syndicale et développait des revendications, à la fois chez les autorités de l'Université et chez certains étudiants, on a mis en doute la représentativité de ses dirigeants. Cela graduellement affaiblit le pouvoir de revendication et de négociation de l'A.G.E.U.M. face aux administrateurs de l'Université ou à l'inverse, cela a amené l'Université à tenir de moins en moins compte des

positions de l'Association, voire à s'en moquer. D'autre part, certains étudiants plus ou moins hostiles à l'orientation de leur Association profitaient de l'absence d'élection au poste de président depuis trois ans et de la rareté de contestations aux autres postes, pour lancer partout que l'A.G.E.U.M. ne représentait pas l'opinion de ses membres. Et cela, l'Université n'est pas sans le savoir.

Ce qui constitue la force d'un Syndicat, c'est l'appui de ses membres et l'essentiel de son bargaining power, c'est la menace de grève. A tort ou à raison, on a cru en certains milieux que cet appui massif n'existait pas et que les étudiants ne feraient pas la grève sur les questions qui constitueraient l'essentiel des négociations de l'A.G.E.U.M. avec l'Université. Tout cela a fini par jeter un élément de doute, même dans l'esprit des plus convaincus; même si toutes les facultés sont représentées au Conseil de direction de l'A.G.E.U.M., une mesure de démocratie directe s'imposait. L'exécutif a eu la lucidité de le reconnaître et le courage de passer à l'action en proposant un référendum.

Il est vrai que lors de ce référendum, nous ne voterons pas sur les principes de base du syndicalisme étudiant, mais sur des faits concrets;

mais il serait naïf et inutile de nous cacher le véritable enjeu: il est un test de représentativité pour l'A.G.E.U.M.; il dira si oui ou non l'orientation syndicale de l'A.G.E.U.M. a l'appui des étudiants actuellement sur le Campus.

Si le résultat est un oui massif, la position de l'A.G.E.U.M. en sera fortifiée pour des années à venir et, de façon immédiate, l'Université serait mal venue de traiter cavalièrement nos représentants.

C'est un plébiscite qui nous est proposé et nous devons en mesurer les risques et les conséquences. Ce qui importe par exemple, ce n'est pas seulement qu'il y ait un vote majoritaire en faveur de la grève, ni que ce vote soit très largement majoritaire, mais c'est le pourcentage d'étudiants qui voteront. Ce qui s'en suit, s'il y a grève, c'est que nous ne prendrons pas une journée de congé mais que nous viendrons piquer. Ce qui en découle, pour toutes les associations étudiantes qui attendent les résultats, c'est une vigueur plus grande, un pouvoir plus considérable ou un recul désastreux.

La vote d'aujourd'hui n'est pas un geste d'enfant mal élevé, il nous engage nous-mêmes et il engage toute la classe étudiante.

## blocs notes

LES COMITÉS DE RÉGIE:  
LEUR RÔLE EST ESSENTIEL  
À L'A.G.E.U.M.

Les élections aux comités de régie des facultés et écoles du campus de l'U. de M. ont lieu ces jours-ci. Quoique l'importance de ces élections puisse sembler moindre en regard des élections aux postes de l'exécutif de l'AGEUM, elles revêtent en réalité une importance stratégique très grande, à cause du rôle que sont appelés à jouer les comités de régie.

Il est donc essentiel qu'il y ait plus d'un candidat aux divers postes de ces comités, afin que les étudiants puissent choisir eux-mêmes les candidats qui leur semblent les plus aptes à diriger l'association étudiante de leur faculté. Dans une société où la démocratie se cède trop souvent à l'efficacité, il faut faire usage du mi-

nimum de démocratie dont nous puissions encore jouir.

Le rôle que doivent jouer les comités de régie est triple: ils doivent assurer la liaison entre l'exécutif de l'AGEUM et les étudiants de chaque faculté; ils doivent permettre aux étudiants d'accéder au plus grand nombre de services possible; enfin, il leur faut collaborer avec les professeurs afin d'élever sans cesse le niveau pédagogique et académique des matières enseignées. Ces trois objectifs sont étroitement interdépendants, puisqu'ils représentent l'essentiel du syndicalisme étudiant à l'Université.

C'est maintenant un lieu commun de dire qu'il y a une rupture entre les leaders étudiants du campus et les étu-

dants qui n'occupent aucun poste officiel à l'AGEUM. Cette rupture est surtout évidente au plan personnel: l'individu-étudiant ne se sent pas touché par les problèmes discutés ou par les décisions prises par le Conseil de Direction de l'AGEUM. Ceci est vrai, à un degré plus ou moins élevé, dans toutes les facultés et écoles du campus. Il revient donc au président du comité de régie, qui siège au Conseil de l'AGEUM, d'informer par tous les moyens possibles, les étudiants de sa faculté quant aux décisions qui sont prises. S'il ne le fait pas, le système agéumique est un immense bluff. Le président de faculté qui n'assiste que très rarement aux réunions du Conseil, comme cela s'est produit cette année, commet une injustice sérieuse envers les étudiants de sa faculté. Notons par ailleurs, certaines réalisations de cette année: le Comité d'étude de l'association des étudiants de Sciences a rédigé un petit livre sur la co-gestion; tout récemment, on tenait une assemblée générale des membres de l'AEFLUM (Lettres), etc.

Un effort remarquable a été fait dans quelques facultés pour améliorer les conditions de travail matérielles des étudiants. Ainsi, les étudiants pouvaient se procurer certains livres à un prix de beaucoup inférieur à celui des librairies. Malgré diverses réalisations de ce genre, un immense travail reste à faire. Il est urgent que chaque faculté ait sa propre bibliothèque, avec des locaux adéquats et au moins les li-

vres de référence essentiels. Les comités de régie doivent veiller à ce que tous les instruments de travail soient disponibles pour tous les étudiants de leur faculté, et ce, à un prix abordable.

Enfin, le comité de régie a également la tâche de veiller à la qualité de l'enseignement qui se donne dans sa faculté. Ce n'est un secret pour personne que l'enseignement dispensé dans certaines facultés de l'U. de M. est lamentable. Cette situation peut dépendre de deux facteurs principaux: l'in-

compétence du professeur, ou un programme mal fait. Dans les deux cas, le conseil de régie doit intervenir pour demander qu'une amélioration soit apportée.

Pour toutes ces raisons, il est important qu'il y ait au moins deux candidats aux différents postes des comités de régie. Il est important que les étudiants d'une faculté puissent faire savoir qu'ils désirent choisir, et non se faire imposer, le candidat qui leur apparaît le meilleur.

Michel FORAND

## LE QUARTIER LATIN

journal bihebdomadaire

des Etudiants de l'Université de Montréal

Publié par l'A.G.E.U.M.  
Membre de la Presse Etudiante Nationale

Directeur: Achille Tassé

Assistant-directeur: Michel Pichette

Rédacteur-en-chef: Michel Forand

Chef des nouvelles: Jean-Guy Lauxen

Comité éditorial: Jean Melançon (affaires nationales), Ronald Montcalm (affaires canadiennes), Gilles Doucet (affaires internationales), Jean-Louis Bertrand (affaires syndicales), Danielle Sauvage (section artistique), Raymond Lavasseur, Pierre Robert (conseillers).

Publicité: Georges Lefebvre — 737-8561

Abonnement pour l'année universitaire: \$3.00

C.P. 6128 — Local 707 — 738-9616  
2222, ave Maplewood, Montréal 26Imprimé à 8430, rue Coograin,  
MontréalMICHEL PROVOST,  
imprimeur

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Les opinions émises dans ce journal ne sont pas nécessairement celles de l'A.G.E.U.M.



# PROPOS SUR LE SYNDICALISME ÉTUDIANT

● UN TEXTE DE GERARD PELLETIER

Je crois que le syndicalisme étudiant, plus encore que le syndicalisme ouvrier, est en permanence menacé par l'esprit bourgeois, puisqu'il est formé de personnes sorties de la bourgeoisie ou en instance d'y accéder. Cela, bien entendu, n'exclut pas la possibilité d'un syndicalisme étudiant qui ne soit pas embourgeoisé au sens péjoratif du terme. Je crois toutefois que ses dirigeants doivent rester conscients du danger.

Comment peuvent-ils éviter d'y tomber? Sans doute en maintenant un contact suivi avec le syndicalisme ouvrier. C'est de cette manière qu'il pourra le mieux, à mon avis, développer en même temps le sens de la solidarité étudiante et la conscience sociale de ses membres.

Vous me rappelez, dans votre questionnaire, que j'ai déjà mis en doute, devant une réunion de jeunes, la préoccupation des problèmes sociaux dans la jeunesse actuelle. Mon sentiment à ce sujet n'a pas changé. J'observe, en effet, que la jeune génération de 1964 se passionne pour le nationalisme (à tort ou à raison, ce n'est pas la ques-

tion qui nous occupe ici) beaucoup plus que pour les aspects sociaux de nos problèmes politiques. Je le constate, avec regret.

Vers les années 1949-50-51, on avait l'impression qu'une conscience sociale plus aigüe s'éveillait à l'Université de Montréal. Elle a culminé vers 1958 avec la campagne énergique que les étudiants ont alors menée pour la démocratisation de l'enseignement supérieur, mais aussi dans une multiplication des contacts avec les autres classes sociales, et particulièrement le milieu ouvrier.

Est-ce que je me trompe en disant qu'aujourd'hui ces contacts sont presque inexistants?

L'espoir de les voir renaître et s'intensifier réside dans le développement du syndicalisme étudiant, pourvu que celui-ci ne se replie pas sur la seule classe étudiante mais s'ouvre très largement sur les autres provinces du syndicalisme, aussi bien les syndicats de cadres qui naissent aujourd'hui que les syndicats proprement ouvriers.

## On apprendra à ne pas se f... des autres!

Depuis bientôt six mois, je pratique la profession pour laquelle je me suis préparé pendant de si longues années. Etant en médecine générale, je suis déjà en mesure de juger de la valeur de la préparation reçue.

Lorsque étudiant en première année de médecine, avec quelques confrères, nous nous sommes posé quelques questions quant à la valeur de ce que nous entreprenions. Considérant le médecin comme un tout, c'est-à-dire en même temps qu'un homme de science, un homme tout court, qui puisse avec humanité entendre et aider ses frères les autres hommes, nous croyions qu'une partie de la préparation

qu'on nous donnait était nettement insuffisante. Nous croyions qu'une bonne partie de notre temps de "noviciat" devait être consacré à notre formation sociale si nous voulions devenir autre chose que des machines à diagnostic ou à traitement. Et cette partie ne pouvait venir des cours: le programme est déjà trop chargé pour la matière à couvrir. Nous devions chercher une solution à l'extérieur.

**Nous avons choisi l'action**

Nous aurions pu lire, discuter, nous informer sur le sujet. Nous avons choisi l'action. Nous avons fondé un mouve-

ment qui nous permettrait un contact direct avec la maladie sociale de tous les temps, la misère. Nous avons choisi le "terrible quotidien" des nombreuses familles déshéritées de notre ville pour maintenir en nous cet idéal du médecin humain, celui qui ne prescrit pas sans se soucier de ce que les gens puissent ou non se procurer les médicaments en question, parce qu'à des prix inabornables, celui qui comprend que tel patient prenne du temps à se relever de telle infection, car il ne mange pas, celui qui sait la fierté du pauvre, et ne le considère pas comme une maladie, comme un échantillon, mais comme un individu. Nous avons fondé les Chantiers de Montréal, qui

nous ont permis de ne pas oublier ce pourquoi nous avons choisi la médecine comme profession.

Combien d'heures consacrées à ces gens qu'on qualifie de paresseux, ivrognes... et que nous considérons moins favorisés. Ils n'ont pas choisi leurs parents, qui n'ont pu leur permettre de longues années d'étude, ils n'ont pas choisi parfois une intelligence moindre, un caractère trop flexible... Des heures que certains disaient perdues pour l'étude... Mais, qui de nous peut se vanter de ne pas perdre quelques heures par semaine? Evidemment, ski, danses, "parties" ont dû être coupés. En souffre-t-on aujourd'hui?

Que sont les Chantiers? Tout simplement un mouvement où, par notre amour pratique, on tente d'aider les déshérités à se sortir de cette misère où ils sont depuis des générations parfois. Cet amour, s'il est vrai, ne peut faire autrement que de nous transformer nous-même. Les Chantiers, du moment qu'on les a compris, deviennent une philosophie de la vie, un peu une application pratique de l'Évangile. Quand on y a trempé; on ne peut plus ensuite mener une petite vie égoïste en se "foutant" des autres.

Aucun étudiant de médeci-

ne actuel ne fait partie des Chantiers. Serait-ce que la mentalité est changée, qu'il ne demeure plus de futurs médecins qui veulent être humains? Je ne dis pas que le seul chemin qui mène à l'humanité soit les Chantiers. Ce serait de la présomption. Mais, tout de même! A un moment donné, au moins vingt étudiants de la faculté faisaient activement partie des Chantiers.

Maintenant, je suis lancé dans la vie, cette vie qui est l'aboutissement direct de toute ma préparation. Mon stage aux Chantiers a déterminé l'endroit de ma pratique, ma façon de procéder. Mes contacts avec des confrères me montrent combien certains auraient retiré, eux aussi, à connaître d'un peu plus près ces gens qui forment aujourd'hui notre pratique quotidienne. Je serais curieux de voir les raisons qui ont motivé le choix de la médecine pour tel individu, et les raisons qui activent son ardeur au travail dans sa pratique.

Les Chantiers ne sont pas un mouvement de loisirs, ni un "tranquilliseur de conscience". Ceux qui croient en la vocation de médecin devraient y faire un stage.

**Serge MONGEAU, m.d.,  
président des  
Chantiers de Montréal**

# Notre droit québécois a besoin de penseurs

par Pierre TESSIER

A l'ouverture du Congrès juridique des étudiants en droit du Québec, il paraît opportun d'examiner rapidement la physiologie actuelle du droit dans la Province.

Notre droit s'abreuve aux sources du passé, au carrefour des systèmes juridiques de la France et de l'Angleterre. Influencé par l'histoire, modelé par la législation et interprété par la jurisprudence, il cherche à s'adapter aux réalités présentes: le droit reflète l'évolution d'une société, dont il est le dépositaire des institutions. Continuellement en devenir, il est affecté de problèmes de croissance.

## L'INFLUENCE DU FEDERALISME

Le Code civil du Québec, promulgué en 1866, synthétisait les institutions juridiques françaises maintenues au lendemain de la conquête. Cette codification sanctionnait l'autonomie de la Province en matière de droit privé.

L'acte confédératif de 1867 pose la double allégeance à une autorité centrale et locale, et attribue une compétence législative exclusive aux deux pouvoirs. Bien que la propriété et les droits civils soient régis par les législatures provinciales, certains secteurs de ce droit privé sont affectés par la législation uniforme qu'Ottawa applique à l'ensemble du pays — telle en matière de mariage et divorce, faillite, lettre de change —, compromettant ainsi l'unité de sources et l'intégrité de structure du droit québécois.

Le Législateur fédéral, formé à l'école du droit anglais — système de lois non codifiées et de précédents judiciaires — importe ce dernier dans la Province par le biais de ses Statuts, qu'il

faut interpréter à la lumière de la jurisprudence et de la doctrine anglaises. Le "Common Law" recouvre ainsi le droit constitutionnel et administratif, la législation pénale, le droit corporatif, fiscal et il a ses entrées en matière de faillite et de lettres de change. A cause du fédéralisme, le droit britannique coexiste au Québec avec le droit civil.

## LE DROIT CIVIL ET LES STATUTS

Le Code civil, lent à la réforme, contient certaines dispositions vétustes. Les prudents codificateurs de 1866 en ont puisé les principes dans l'Ancien droit français et l'ont composé suivant le modèle du Code Napoléon. De conception individualiste, les règles du Code répondent mal aux nouveaux besoins de la collectivité.

L'Etat provincial, par le truchement de statuts spéciaux, a dû diriger la socialisation du droit et suppléer au silence du droit commun. Nous pensons au contrat de louage de service, inadéquatement réglementé par le Code civil. En conséquence, Québec a édicté les lois de relations ouvrières, de convention collective, des syndicats professionnels, législation fondamentale du récent droit ouvrier.

L'Etat, aux prises avec de nouveaux problèmes relatifs au bien commun, a donné au droit une nouvelle dimension en lui conférant une fonction sociale accrue.

Mais si la législation statutaire favorise la souplesse et l'adaptation rapide de la loi, en évitant la rigidité et la permanence d'une coutume écrite, elle entraîne néanmoins une diversification du droit et une réflexion souvent improvisée de l'édifice juridique.

Notre droit civil a besoin de rajeunissement et d'une indé-

pendance de personnalité, pour s'ajuster aux besoins de l'heure; une révision fragmentaire et timorée ne suffit plus. Le droit statutaire, plutôt que d'empêcher sur des matières de droit civil, devrait le préciser et le compléter. Le Législateur manque de planification et de cohésion. L'unification et l'autonomie de notre système juridique s'impose afin de résister aux poussées du "Common Law" et afin d'être plus québécois que français.

## POUR UNE DOCTRINE ORIGINALE

Cette influence du droit étranger chez nous, exercée par des facteurs d'origine et de contexte, n'est pas contrebalancée par le poids d'une doctrine typiquement québécoise.

Nos commentateurs délaissent le champ du droit statutaire canadien. L'étudiant et le praticien sont forcés de consulter des ouvrages britanniques ou canadiens-anglais. Le juriste canadien-français ne produit pas d'oeuvre substantielle sur la législation fédérale. Peu de nos nôtres d'ailleurs s'y spécialisent. L'acceptation d'un tel colonialisme quant au droit fédéral ne représente pas la meilleure façon de s'affirmer au niveau du droit canadien ni d'accéder à l'indépendance intellectuelle.

Cette carence se retrouve, à un moindre degré dans le droit provincial. Le juriste d'aujourd'hui doit encore puiser en France une bonne partie de la doctrine de droit civil. Le juge Mignault, principale autorité canadienne en matière civile, — son oeuvre remonte au début du siècle — s'est lui-même basé sur un ouvrage français pour écrire son "Droit civil canadien".

Nous manquons d'une doctrine moderne et abondante, qui soit le témoignage vivant de notre droit. Après un premier stage d'analyse nous commençons à synthétiser et commenter les règles du Code civil. Trop peu de manuels et de traités sont rédi-

gés par des juristes de la Province. La production, dispersée en des articles de périodiques, n'a pas de continuité. La perpétuation du droit civil nécessite la rédaction de grandes collections de doctrine, à l'instar de celles de la France.

## LE ROLE D'UNE FACULTE

Une faculté de droit existe pour l'enseignement, la recherche et la production d'oeuvres de doctrine: la nomination de professeurs de carrière, pour ces fins, est essentielle à la force et à l'influence de la faculté au sein de l'Université et de la société. La création d'une doctrine juridique vraiment québécoise, adaptée aux problèmes actuels, incombe primordialement à nos facultés.

Nos facultés de droit ont récemment pris de l'ampleur. Ainsi celle de l'Université de Montréal: en 1951, organisation d'une quatrième année et première parution de la revue "Thémis"; en 1961, création d'un cours de doctorat et établissement d'un Institut de recherche en droit public.

L'orientation et la vitalité du droit reviennent aux facultés, qui ne sont pas des écoles techniques ou des académies d'érudits, encore moins des antichambres du Barreau ou de la Chambre des Notaires.

Notre droit québécois a besoin de penseurs et de praticiens informés afin de résister aux pressions extérieures, afin de retrouver son homogénéité et son unité, et mieux servir l'intérêt des justiciables.

Pour la première fois en trois ans, les étudiants de Polytechnique auront à se prononcer sur le choix de leur président et de leur vice-président.

A la présidence, Pierre Dumas vous offre une année de dynamisme qui remettra à jour l'esprit et l'efficacité de Polytechnique.

Sous le thème général de "L'A.E.P. AU SERVICE DE SES MEMBRES", Pierre Dumas vous promet une démocratisation et une extension des cadres déjà existants pour les utiliser à actualiser le service des membres.

C'est pourquoi on voit au programme des items tels que: — Donner aux classes une ristourne de \$1.00 par étudiant pour favoriser les activités de classe — Structurer les comités pour augmenter la somme et la qualité des services concrets rendus — Créer un Bureau de Publicité et de Ventes ainsi qu'un Secrétariat permanent pour libérer l'exécutif et les comités tout en coordonnant les efforts.

De nombreux autres points soulignent cette réforme, mais rappelons-nous que Pierre Dumas veut avant tout s'appliquer à toujours soumettre le potentiel de l'A.E.P. à VOTRE service le plus fidèle, quitte à établir les priorités qui s'imposent au sein du conseil.

Rappelez-vous toujours qu'un vote pour Pierre Dumas est un vote pour Vous.

Comité d'organisation de  
Pierre DUMAS

DES  
ELECTIONS  
A  
POLY

Juste avant son départ pour l'Europe

## LA TROUPE DES FEUX-FOLETS

au grand complet

avec l'orchestre des Feux-Follets

Au même programme

**PIERRE LETOURNEAU**

avec l'ensemble de Paul Baillargeon

AUDITORIUM DE L'UNIVERSITE

**SAMEDI LE 11 AVRIL, 8 HEURES**

LES ETUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

### BUREAU A LOUER

BUREAU NEUF 10 x 16, chauffé, éclairé, toilette privée, salle d'attente meublée servant aussi au bureau du médecin. Situé au centre de la cité.

Dr André Limoges,  
31 ouest, rue Blainville,  
Ste-Thérèse, P.Q.  
TA. 3-9382

### ERNEST ROBERT CIE LTEE

Manufacturier de bagues  
DIAMANTS

Importateur de montres  
De 30% à 50% d'escompte

6397, rue ST-DENIS

271-8184

## Service Européen de Tourisme Automobile

### L'EUROPE EN AUTOMOBILE

VENTE et LOCATION d'automobiles pour l'EUROPE  
Permis international — Cartes des pays d'Europe

1176, rue Drummond, Montréal

UN. 1-0200 — UN. 1-3906

Pro Musica présente l'orchestre

## I VIRTUOSI di ROMA

COMEDIE-CANADIENNE

le dimanche 5 avril, à 4 h. 30 p.m.

Prix des billets:

Orchestre: \$3.50 (taxe, 40¢ incl.) 1er Balcon \$2.50 (taxe, 29¢ incl.) 2e Balcon \$1.50 (taxe, 18¢ incl.)

EN VENTE:

SOCIETE PRO MUSICA  
2130 de la Montagne, VI. 5-0532

COMEDIE CANADIENNE  
34 ouest, rue Ste-Catherine  
UN. 1-3339

S.V.P. Inclure une enveloppe adressée et affranchie pour le retour des billets.

## AU SERVICE DES BATIMENTS ET TERRAINS

# Pas question d'étudiants!

—Allo, le service des Bâtiments et Terrains (\*)?

—Oui, êtes-vous étudiant?

—Je... heu... non, pourquoi?

—Non? Parfait, dans ce cas nous sommes prêts à vous aider; qu'y a-t-il pour votre service?

—Eh bien voilà: à votre avis le parc de stationnement 5 serait-il assez bien situé pour qu'on y construise des...

—Le parc 5! Mais vous n'y pensez pas! Où les laveurs de vitres, nettoyeurs de planchers et balayeurs d'escaliers rangeraient-ils leur voiture? Non non, c'est impossible.

D'ailleurs le parc 6 serait beaucoup mieux comme emplacement.

—Mais... et les étudiants, où vont-ils stationner?

—Qu'est-ce que vous voulez que ça nous f...? Ça leur fera du bien: ils pensaient qu'on avait enfin fait écho à leurs réclamations en élargissant la partie supérieure du parc 6; quels naïfs! Voilà l'occasion de leur prouver de quelle façon nous nous préoccupons d'eux. A partir de demain la portion inférieure de ce parc sera fermée.

—Peut-être pourrait-on fermer seulement la partie est car...

—Non, ce serait leur faire la vie trop douce. Ha! Ha! On va bien s'amuser!

—Je vous assure que...

—Comment? Vous insistez? Eh bien tenez, pour faire pleine mesure nous fermerons aussi la moitié avant de la partie supérieure. Et puis vous, ça suffit comme ça! Si vous continuez à défendre ces cochons d'étudiants, je vais finir par croire que vous êtes l'un des leurs et alors là... gare à vous, mon vieux!

J.-P. BECCOT

(\*) (B&T ne veut pas dire Bornés et Tordus comme certains détenteurs de permis No 6 le prétendent).

### LE PROFESSEUR BRUNET AUX CONFERENCES MONTPETIT

M. Michel Brunet, directeur du département d'histoire et secrétaire de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, donnera ce soir, en la salle G-415, une conférence organisée par le comité d'éducation des étudiants en Sciences Sociales de l'Université. M. Brunet a choisi de parler sur "Notre connaissance de la vie en société et la contribution de l'histoire". Invitation à tous.

## Chronique de la

# REINE

## Lettre à ma douce souveraine

Le latium de ton Empire, douce Elisabeth, te rend grâce. A toi la seule vraie fille d'Albion, nous présentons les plus respectueux hommages d'un peuple en admiration.

Pensez, ne fut-ce qu'une seconde, au cortège roulant au rythme victorien d'Elgar (1), pensez au requiem, pensez aux cors et aux trompettes, pensez à la flamme éternelle sur le tombeau, pensez à la joie de d'Alcantara, pensez aux Rhinocérastes, pensez aux Beatles, pensez à nous de là-haut, ne pensez plus à rien.

Oubliez les tracas d'une reine, oubliez les mornes couloirs de Buckingham Palace, oubliez les tristes croisières du Britannica, oubliez Philippe et les autres, oubliez Charles, Anne, André, John-John et Caroline, oubliez les Rhinocérastes, oubliez les Beatles, oubliez nous de là-haut, oubliez tout.

"Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à rencontrer son Dallas!"

Bernard ARCAND

(1) Elgar Fruitier.



### Au Venezuela

#### co-gestion

"... La Loi de l'Université, adoptée par le Conseil des Ministres le 5 décembre 1958, est encore en vigueur. Le décret accorde aux universités une complète autonomie, le contrôle administratif étant assuré par les professeurs, les étudiants et les diplômés. La plus haute autorité est exercée par le Conseil de l'Université, composé du recteur, du vice-recteur, du secrétaire, des doyens, d'un délégué élu par les diplômés et de trois délégués élus par les étudiants. Les administrateurs les plus élevés sont élus par le corps professoral, les étudiants et les diplômés. Pour coordonner le travail des universités d'Etat et des universités privées, le décret stipulait la création d'un Conseil national des universités, dirigé par le ministre de l'Education, et composé des recteurs de toutes les universités, d'un doyen et d'un étudiant par université".

(Traduction d'un extrait de l'article "Education in Venezuela", paru dans la revue Youth and Freedom, vol. VI, No 3)

## Elections à Poly

# Programme de Louis Marceau

### 1 - POLITIQUE EXTERIEURE :

#### Ligne générale

— intensification du rôle de l'A.E.P. au sein de la masse étudiante et professionnelle.

#### Mesures concrètes

- Echanges interuniversitaires avec Laval, Sherbrooke, McGill, Toronto.
- Rencontres avec les étudiants des cours secondaires pour leur faire connaître Polytechnique.
- A.G.E.U.M. participation intensive des Polytechniciens. Revendication de leurs droits; soumission de leurs idées.
- Exposition de Poly nouveau genre: participation des gars de Poly par leurs travaux.
- Favoriser les contacts avec professionnels ou futurs professionnels:
  - 1 — Comités consultatifs avec l'association des diplômés.
  - 2 — avec l'association des professeurs.
  - 3 — échanges, visites avec les étudiants des écoles techniques, avec les étudiants en architecture.
- Participation intensifiée à la campagne du Prêt d'Honneur.
- Création d'un Comité conjoint professeurs, étudiants, administrateurs.
- Création d'un Carnaval de charité en décembre.
- Aide aux chantiers. Comité des chantiers.
- Favoriser contacts entre professeurs et étudiants.
- Mise sur pied d'un comité du carnaval d'hiver.

### 2 - POLITIQUE INTERIEURE :

#### Lignes générales —

- A) Politique intérieure centrée sur une amélioration poussée des Services aux étudiants de Poly.
- B) Indirectement — mettre en évidence l'importance du rôle du conseiller de classe. Définition de son action — intensification de son rôle. Faire connaître comment l'A.E.P. est administrée. Conservation des services et comités profitables déjà existants.

#### Mesures concrètes :

#### A) SERVICES AUX ETUDIANTS —

- Service de publication des notes des cours
- Cafétéria: Faire suite au rapport — machines distributrices.
- Tirer le maximum de profit de l'argent qui devrait retourner aux étudiants.
- Construction d'un chalet (été-hiver) dans les Laurentides pour les gars de Poly. Avec des fonds demandés aux industries... etc... non pas avec les fonds de l'A.E.P.
- Fonds de disponibilité à chaque classe — administré par le conseiller de classe.
- Création d'un journal des étudiants de Poly.
- Etudiants nouveaux — parrain qui sera soit un professeur, soit un étudiant.

#### B) COMPLEMENT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Edition d'une brochure pour faire connaître les options aux choix en 3ème.
- Cours de parole et personnalité et de dynamique des groupes.

#### — RENCONTRES DE L'EXECUTIF SUR LA PLACE PUBLIQUE.

#### — AMELIORATION DES PROCEDURES AUX REUNIONS DU CONSEIL

# Je dis non à la grève

Quelques huluberlus, qui ont pour seule vertu de se servir à tort et à travers de leur "gueuloir", ont tenté de nous faire gober leur folle idée de cogestion. Je sais que l'on ne peut se permettre d'y refuser notre adhésion, sous peine d'être taxés d'amor-

phisme. Néanmoins, nous demeurons convaincus que la co-gestion, telle que définie dans la conjoncture actuelle des relations Université-A.G.E.U.M., ne constitue pas un essai loyal en vue d'un règlement des problèmes du milieu étudiant, mais revêt

plutôt une manifestation de l'anticléricalisme aveugle de certains illuminés du Quartier Latin et de l'exécutif de l'A.G.E.U.M., révèle un manque de réalisme et présage d'un affaiblissement éventuel dans nos futures revendications. Quant à la grève de protestation, elle apparaît un autre avortement identique à l'affaire du "dix sous" en septembre dernier.

Ce n'est pas une substitution, dans le Conseil d'administration de l'Université, de confiseurs par des étudiants, nullement au fait de la science administrative et des besoins de l'éducation universitaire, qui s'avèrera une solution automatique de nos problèmes. Cette pseudo-cogestion, qu'essaie de nous faire ingurgiter la supposée-élite étudiante, tend à annihiler chez l'étudiant le respect de l'autorité établie, en ce qu'elle constitue plus une tentative de provocation et une manifestation d'un anticléricalisme étroit qu'un essai loyal en vue de la solution des problèmes inhérents au milieu étudiant.

L'affaire P.-E. Garon est à ce moment-ci très significatif. La teneur de l'article de M. Garon, étant une charge contre la personne honorable du Recteur, frisait l'insulte et l'injure. Plusieurs articles de feu l'équipe-Guy Bertrand trahissaient cette teinte anticléricaliste. C'est témoigner un manque de réalisme flagrant que de crier sur tous

N.D.L.R.

Voir la note  
au bas de la page

les toits que l'entreprise-Université de Montréal est mal administrée alors qu'au même moment l'on propose à la dite firme la co-gestion.

Dans la conjoncture actuelle, les relations sont très tendues; l'affaire Garon n'est pas pour engendrer une certaine détente. Au point où en sont les événements, la co-gestion demeure une impossibilité mathématique. Les deux principaux points en litige: la ratification de nos représentants et la publication des états financiers de l'Université, devront faire preuve de patience avant d'être acceptés par la direction de l'Université. En effet, ce n'est pas une entreprise mal administrée qui acceptera des Tiers dans son conseil d'administration ni consentira de publier ses états financiers annuels. Vraiment les tenants de la co-gestion démontrent une contradiction dans leurs propos. En outre quel poids aurait l'opinion de nos représentants au Conseil d'administration? Il faut être dépourvu d'un rare sens des réalités pour tenter de nous faire "avalier" de telles idioties et de telles contradictions. Même en supposant l'entrée impossible de nos délégués au Conseil d'administration, nous ne pourrions opposer aucune discussion à telle décision de l'Université. En conséquence, un affaiblissement graduel de notre force revendicatrice s'ensuivrait.

Nous entrevoyons déjà l'innanité du projet de la co-gestion. Si l'Université décrétait une autre hausse des frais de scolarité, puisqu'il semble que ce soit là le seul moyen de combler les déficits graduels, nous devrions demeurer bouche cousue. Jouissant de l'existence de représentants dans la Direction, il s'ensuivrait une conclusion implicite: confirmation des décisions de l'Université. Ce serait aboutir à un point diamétralement opposé à nos revendications syndicales. La co-gestion constitue une arme à deux tranchants pour laquelle nous devons refuser toute adhésion aveugle. Il faut prendre conscience qu'une certaine infirmation de nos revendications originaires de la co-gestion.

Quant à la grève de protestation, prévue après le 22 mars 1964, elle revêt l'aspect d'une lutte de pygmées contre des géants. Elle semble donc vouée à l'échec total, à l'état même de gestation. Tout comme l'affaire du "dix sous", cette manifestation engendrera un recul de la force étudiante et une tension augmentée dans les relations Université-A.G.E.U.M.

L'idée de co-gestion ne constitue rien d'autre que l'apanage de ces illuminés qui encombrant les locaux de l'A.G.E.U.M. et du Quartier Latin. On est arrivé à une époque où la bêtise pétarade dans nos murs, sans qu'on puisse y opposer un soupçon de méfiance et de discussion; l'aveuglement est de rigueur. Quant aux trémolos des "cogestionnistes", ils s'inscrivent en faux dans la sphère de nos revendications syndicales. Aussi, un non catégorique à la co-gestion, dans la conjoncture actuelle, et à la grève de protestation...



c'est derrière  
la cravate  
qu'une

## LAURENTIDE



commence à faire plaisir.  
Comme bière douce, y a pas mieux!



## LAURENTIDE

UN PRODUIT MOLSON

# N. D. L. R.

(M. P.) — Les opinions émises par l'auteur de cet article ne sont pas celles de la direction du journal. Nous publions ce texte dans une page ordinaire plutôt qu'en "tribune libre" parce qu'il apporte un "son de cloche" différent du nôtre et qu'il reflète sûrement l'opinion de certains étudiants du campus.

Toutefois, qu'il nous soit permis d'apporter quelques précisions. Il semble que l'auteur n'ait pas du tout compris le sens du vote que prennent aujourd'hui les membres de l'AGEUM. Le référendum constitue la forme la plus démocratique qu'une association puisse utiliser. Or, ce référendum se fait aujourd'hui à propos de l'un des droits les plus sacrés que nous ayons: celui de la liberté d'association. Les autorités de l'université ne

veulent pas reconnaître ce droit aux étudiants; ils nous craignent et nous considèrent comme des "produits de second ordre"... on constate en effet que, pour eux, l'université n'est pas une communauté de professeurs et d'étudiants! Enfin, il ne sert à rien d'explicitier davantage ici; cela a été fait déjà et très clairement. L'auteur aurait dû se renseigner davantage sur le bien-fondé de la chose avant d'écrire ce texte. Peut-être n'aurait-il pas été si opposé?

C'est d'abord pour la reconnaissance de notre droit à la libre association que le "Quartier Latin" s'est prononcé en faveur de la grève. Quant aux autres points en litige, ils découlent nécessairement de lui. Toutefois, il demeure que la direction du journal continuera

d'accepter de discuter sur la valeur et la nécessité de la co-gestion; c'est là un problème auquel nous devons tâcher d'apporter tous les éclairages nécessaires. Et, de toute façon, ce pourquoi nous avons à voter aujourd'hui, ce n'est pas non plus pour la "co-gestion", mais pour que l'université accepte nos représentants sur les COMITES CONJOINTS. Cela est bien différent et constitue un droit dont la plupart des étudiants bénéficieront dans plusieurs autres universités...

Enfin, nous ne croyons pas l'auteur sérieux lorsqu'il affirme que le but visé par l'AGEUM et le "Quartier Latin" soit de répandre sur notre campus des idées anti-cléricales... De grâce, monsieur, ne faites pas le jeu du "Montréal-Matin"!

# A Laval on aime la philosophie...

J'aime beaucoup le début de l'article du correspondant particulier du "DEVOIR" à l'occasion de la dernière Semaine de Philosophie, M. Roger EBACHER. Lui aussi, ne manque pas d'user des plus grands éloges à l'endroit de celui qu'on considère comme le dieu des intellectuels québécois : M. Charles de Konink. Mais reportons-nous-en au texte. "C'est par un pur et ineffable hasard que parmi les gens de philosophie se trouve un philosophe : Charles de Konink." C'est toutefois ce même "grand" philosophe qui, au début de sa conférence "la Métaphysique, comme philosophie des sciences", a ouvert une longue parenthèse où se sont fermées très allègrement toutes les portes aux philosophies qui ont le mal-

Nos confrères de Laval nous trouverons durs, pédants même, j'en conviens. Mais aussi différentes que soient les options des facultés de Montréal et de Québec, il demeure qu'ici nous avons au moins raison sur certains points : on n'étudie pas la philosophie en demandant au professeur de nous dire "quoi" penser ou quel jugement apporter; on ne fait pas de la philosophie en "silence"; on ne fait pas de la philosophie en ne s'ouvrant pas à l'autre enfin, pour tout dire, l'étude de la philosophie est pour nous impensable sans un climat de liberté intellectuelle tant dans la recherche que dans la discussion.

Je sais que le passage à Québec des étudiants de la

## commentaire

heur d'avoir pris place dans l'histoire après Aristote et St-Thomas d'Aquin. C'est aussi avec la plus grande sagesse et le plus grand respect de l'autre que l'auteur de "Tout homme est mon prochain" s'est plu à condamner les pensées de tous les philosophes modernes et contemporains. Pour reprendre quelques-unes de ses expressions : "ces penseurs font du bavardage, ces penseurs modernes et contemporains ont largement contribué à donner à la philosophie l'apparence d'un labyrinthe sombre et caerveux; le philosophe contemporain fuit la lumière; il a la frousse des choses de sens commun, du connu et du concret; il cache la pourriture de son intelligence sous des mots abstraits et sophistiqués...". Ces derniers mots sont peut-être aussi ceux d'un étudiant de Laval, je ne me souviens plus tellement, mais de toute façon, le Professeur de Konink l'a certainement dit avant.

Que Monsieur de Konink soit un homme intelligent, je n'en doute pas. Toutefois, il n'est pas nécessaire que l'admiration qu'on lui porte, que ses étudiants en philosophie lui porte, se transforme en une adoration qui n'a pour résultat que d'engendrer des étudiants qui ne pensent, ne jurent et ne vivent que par lui. Il urge que nos amis québécois entreprennent ici la démystification qui s'impose. D'autant plus que c'est avoir une attitude tout à fait non-philosophique que de se limiter à un seul penseur, que de ne pas connaître et respecter la pensée de l'autre...

Faculté de Philosophie de Montréal a été fort remarqué. Je sais aussi que nous n'avons pas été des visiteurs de tout repos pour nos hôtes. Cela se comprend : nous croyons à la parole et eux au silence, nous sommes en un certain sens "engagés" (sans que cela veuille dire que nous sommes "politiser"... ) et eux restent dans l'expectative ayant l'attitude d'un vase qu'on emplit sans se rendre compte qu'il déborde. Nous sommes peut-être trop revendicateurs, nous "gueulons" peut-être trop mais, chose certaine, c'est que malgré le bon climat de notre propre faculté (quoique certains puissent prétendre le contraire lorsqu'ils parlent aux gens de l'extérieur...) nous ne sommes pas et ne serons jamais satisfaits; ce qui est, il me semble, l'une des attitudes philosophiques les plus fondamentales à conserver.

Notre contact avec les étudiants en Philosophie de Laval, a produit un choc, à donner lieu à de petites guerres mesquines; il est toutefois souhaitable que le dialogue s'engage et que de concert avec eux nous puissions tenter de trouver le juste équilibre qui convient dans chacune de nos facultés. De ce côté, j'admets que nous ayons nous aussi un grand effort à faire, mais il mérite d'être fait, c'est à cela que tient, il faut le dire, l'avenir de la philosophie dans notre milieu.

Michel PICHETTE

## LES ABYSSES

### et leur univers

par Vincent NADEAU

**LES ABYSSES ?** Pour un révolutionnaire : motivation supplémentaire. Pour un homme satisfait : simple avertissement. Et pour un poète (!) ... : des images. Voyons cela un peu.

Michèle et Marie-Louise, parce qu'elles ont attendu trop longtemps, et par inconscience partielle aussi, sont incapables de conquérir une liberté qu'elles affirment pourtant avec force. Leurs actes et leurs meurtres de la fin nous dévoilent cet état de dépendance irrémédiable par lequel elles se définissent. Pas question pour Monsieur et Madame de vendre la maison, ou alors que deviendraient-elles ? Quand Mademoiselle leur propose une lettre de recommandation pour un nouvel emploi, les filles la dévisagent sans bien comprendre et, prises de panique, s'enfuient. Leur cancer social, trop avancé, est incurable. Voilà pourquoi le couteau et le fer à repasser impliquent la destruction des deux partis en cause, alors qu'une véritable révolution s'effectuerait aux dépens d'un seul parti à la fois. Conclusion pratique (peut-être) : mieux vaut tôt que trop tard.

Quoique Max Frish puisse en penser, il existe encore de "bons citoyens" (v.g. M. Théodore Bonhomme). S'ils se sont laissés tenter par le film, ces "citoyens" ont probablement eu peur (sans excès bien sûr). En effet, qu'on les comprenne : même en approuvant la révolution d'une manière théorique, il subsiste, théoriquement, un danger considérable. Comment prévenir les frénésies terroristes et meurtrières des exaltés toujours présents (l'extrême droite des partis d'extrême gauche ?) Comment éviter qu'une action énergique ne se transforme en boucherie sans nom ? Comment savoir si ces hommes ne deviendront pas des bêtes effrayées et furieuses comme les Abysses ? Grave problème au sujet duquel il ne faut pas se casser la tête. La tranquillité avant tout.

"De toutes façons," dit le poète en souriant, "j'ai vu dans cette oeuvre une série de 'symboles' fortement colorés dont je tiens à vous faire part..." Résumons sa pensée : Michèle et Marie-Louise représentent le peuple, exploité à qui mieux mieux et qui ne comprend qu'à demi sa situation misé-

ria. Les filles jouissent parfois de courts éclairs de lucidité aussitôt détruits par certains problèmes de "politique interne". Leur cohésion ne sera assurée qu'au moment du désespoir total.

La stupidité incarnée; la suffisance comique d'une classe dirigeante inadéquate (celle qui marche derrière le peuple au lieu de marcher devant); la crème d'une classe sociale crasseuse : c'était Monsieur.

Quant à Madame, un mot suffit : l'Angleterre.

Au tour de Mademoiselle, personnage savoureux. Ici encore, quelques mots suggestifs suffiront : paternalisme, dévouement égoïste et faux, mysticité masochiste, apostolat à tout prix, et charité inquiétante.

Il reste la maison : image outrée. Structure sociale d'ensemble qui se désagrège lamentablement, portant en elle-même ses propres éléments de pourriture.

Vous n'avez pas vu LES ABYSSES ? Eh bien, qu'attendez-vous ?

## CINÉ-CAMPUS PRÉSENTE une soirée WESTERN RIDE THE HIGH COUNTRY (v. o.) de SAM PECKINPAH, un nouveau maître du genre



"LE CONSEIL DE DIX des Cahiers du Cinéma accorde à ce second film de Sam Peckinpah une moyenne de ★★★ (à voir absolument) et l'ensemble de la critique le considère comme un des 10 meilleurs films sortis en 1962".

1er film à 8 h. - "THE DEADLY COMPANIONS" de SAM PECKINPAH  
SAMEDI, le 21 MARS, à 9 h. 45 p.m., dans l'auditorium de l'U. de M.

## A la Boulangerie

# "LES BAS-FONDS"

de Maxime Gorki

L'interprète du rôle de Kletch répète ici une scène de la pièce de Maxime Gorki, "Les Bas-Fonds", qui complètera, à compter du 21 mars la présente saison des Apprentis-Sorciers.

A la veille de la Révolution russe, dans un taudis malsain, des hommes qui ont rejeté les normes d'une société bourgeoise capitaliste, vivent désespérément. Ils refusent les cadres d'un ordre social qui les oppresse, mais ne peuvent encore s'inscrire efficacement contre eux. Ils tentent alors, en s'entredéchirant, de retrouver, chacun pour soi, l'équilibre perdu. Pour l'un ce sera le rêve, pour l'autre la recherche du temps perdu...

Cette pièce de Maxime Gorki tiendra l'affiche jusqu'au 10 mai. Les Apprentis-Sorciers offrent toujours leur spectacle à la Boulangerie, sise au 5140 De Lanaudière, les jeudi, vendredi et samedi à 8.30 p.m. ainsi que le dimanche à 7.30 p.m. Entrée libre.

## A L'EGREGORE

# "Monsieur Bonhomme"

et les incendiaires

MONTREAL — Avec "Monsieur Bonhomme et les Incendiaires", l'Egrégore revient "au bon vieux temps" qui a marqué ses débuts dans le monde du théâtre.

Parlant de "Monsieur Bonhomme et les Incendiaires", Jean Basile écrit: "Il me semble que l'Egrégore est tout à fait dans sa voie en présentant une telle pièce. Toutes les valeurs qu'il dé-

fend y sont défendues sans excès et sans vulgarité. En un mot, un petit miracle d'équilibre que l'on doit peut-être au retour en force des éléments qui, dès le début de leur aventure, on fait de l'Egrégore une troupe homogène et pensante".

Jacques Godin, Jacques Galipeau, Jacques Zouvi et Denyse Morelle sont les vedettes principales de cette brillante comé-

die de Max Frisch. La mise en scène est une réalisation d'André Pagé; Mousseau a signé les décors et les éclairages.

"Monsieur Bonhomme et les Incendiaires" est présenté tous les soirs à 9 h., sauf le dimanche à 7 h. 30. Le mercredi est jour de relâche. Il y a un parc de stationnement gratuit en face du théâtre.

## ON A BESOIN DES QUÉBÉCOIS

La Revue Ontarienne, qui publiait pour la première fois en novembre 1963, a maintenant paru quatre fois. Ce petit journal, rédigé et publié par des Ontariens, s'adresse toutefois surtout aux Québécois. Mais, dû à l'éloignement de son "marché", La Revue Ontarienne, la seule publication de langue française entre Toronto et Winnipeg, a des difficultés.

La Revue Ontarienne ne veut pas mourir. Les membres de l'équipe sont prêts à travailler bénévolement, mais il leur est de plus en plus difficile d'assumer les déboursés financiers qu'entraînent l'impression et l'affranchissement de plus de 2,000 exemplaires chaque mois.

Les Québécois peuvent assurer la survie de ce vaillant journal en s'y abonnant au coût de deux dollars par année, à l'adresse suivante: La Revue Ontarienne, 390, avenue Princesse, London, Ontario.

## Encore des bourses...

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal communique les noms de six jeunes médecins dont elle avait soumis les candidatures et qui ont obtenu une bourse R. Samuel McLaughlin, pour 1963-64. Ces bourses sont octroyées, chaque année, à quelques jeunes médecins canadiens qui ont déjà été choisis pour faire partie du personnel clinique permanent d'une faculté de médecine, ou d'un de ses hôpitaux affiliés, pour leur permettre de compléter leurs connaissances dans des centres médicaux autres que le leur.

Voici les noms des candidats choisis:

Docteur Denis Bourbeau M.D., Université de Montréal 1959, C.S.P.Q. 1963.

Docteur Michel Emond M.D., Université de Montréal 1960, L.M.C.C.

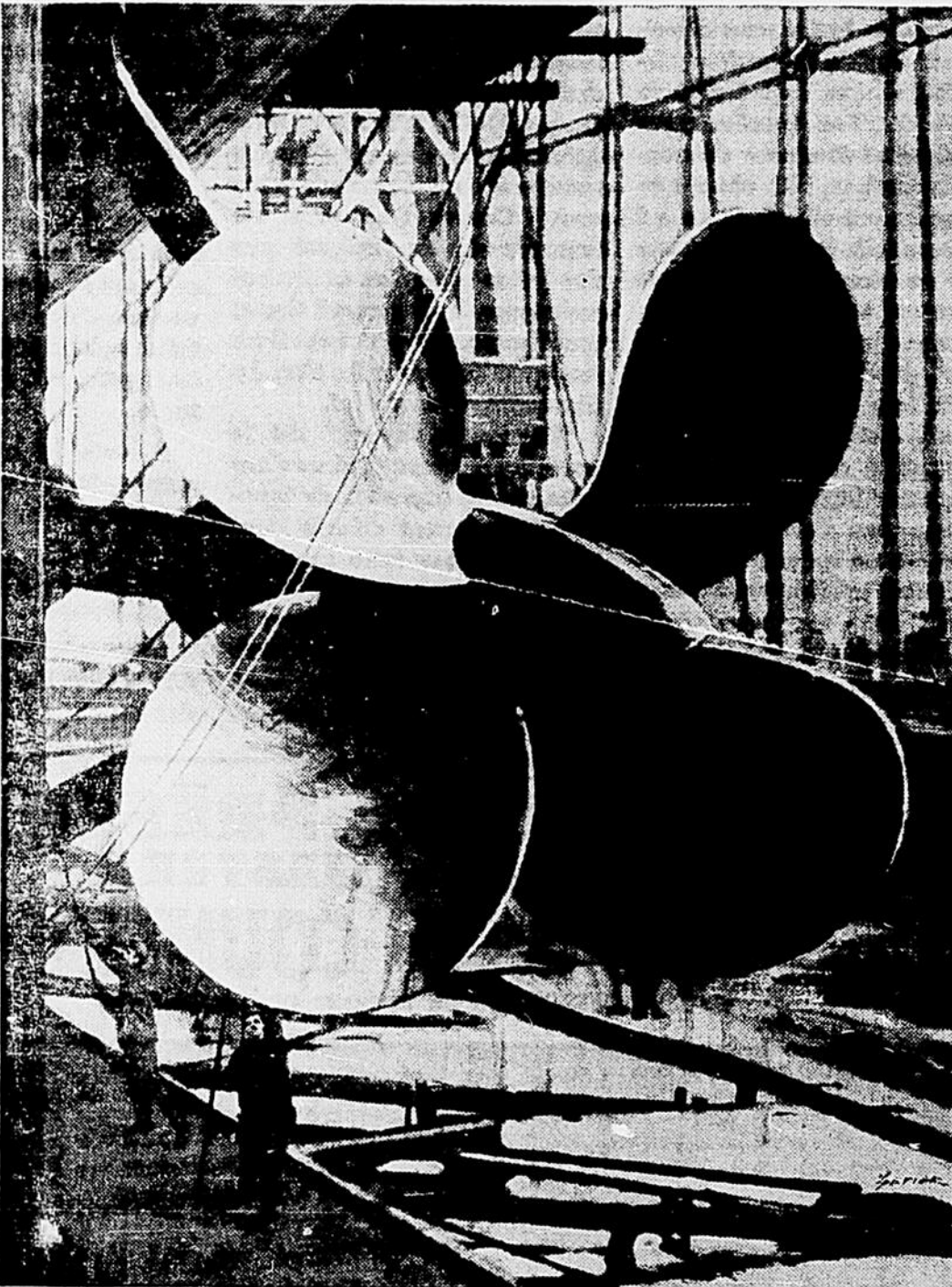
Docteur Michel Gagnon M.D., Université de Montréal 1960.

Docteur Marc Launay M.D., Université de Montréal 1961, M.Sc. 1963.

Docteur Fernand Laurendeau M.D., Université de Montréal 1960.

Docteur Roger Ledoux M.D.,

## NICKEL...synonyme de QUALITÉ



## L'INCO CONTRIBUE À LA FABRICATION D'HÉLICES PLUS LÉGÈRES ET PLUS ROBUSTES

Depuis le Queen Elizabeth, les chantiers anglais n'avaient pas construit de paquebot de la taille du S.S. Canberra, qui jaugera 45,270 tonneaux. Le Canberra, qui sera l'un des plus grands paquebots au monde—le cinquième exactement—présente un certain nombre de caractéristiques nouvelles: deux cheminées aérodynamiques placées côte à côte; chambre des machines logée à l'arrière, et non plus au milieu du navire; immenses hélices dont le rapport de phase peut être fixé à volonté de façon à éliminer les vibrations de la coque. Ces

deux hélices, dont chacune pèse 29 tonnes, sont faites d'un alliage spécial (bronze-nickel-aluminium) mis au point par l'Inco. A la fois plus légères et plus robustes que les hélices classiques, elles résistent de façon extraordinaire à la corrosion et évitent la cavitation, cauchemars des fabricants d'hélices! La mise au point de cet alliage montre, une fois de plus, que les recherches menées par l'Inco depuis environ 60 ans aboutissent à des progrès retentissants, tant dans les techniques employées que dans les produits obtenus!

**THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED**

55, RUE YONGE, TORONTO

## A la journée syndicale :

# "La situation financière des étudiants"

A l'occasion de la troisième journée syndicale, l'AGEUM a lancé deux études : "La situation financière des étudiants", par Michel Vaillancourt, et "Co-gestion et comités conjoints", par le comité d'étude de l'AEFSUM.

Nous commentons ici la seconde étude, reportant à plus tard l'analyse de la première publication.

Le rapport du comité d'étude de l'A.E.F.S.U.M. sur la co-gestion et les comités conjoints est d'une très grande importance. Importance, non du fait que cette étude soit définitive, le comité s'en défend bien lui-même, mais à cause de son apport positif à un problème qui, jusqu'à maintenant, a surtout été traité sur le plan des idées et non des buts précis à poursuivre. Si l'on peut reprocher aux auteurs de l'étude d'avoir accordé encore une fois plus de pages aux positions de principes qu'aux actions à poser, du moins l'étude mérite d'être lue attentivement car elle collige et clarifie ce qui a été dit sur la co-gestion par les étudiants.

Les principes énoncés pour fonder le droit des étudiants à la co-gestion sont justes, mais il faudrait se poser la question à savoir si co-gestion académique et dialogue institutionnalisé sont synonymes. Il semble, pour le comité d'étude, que la co-gestion à ce niveau n'implique que ce dialogue :

"... implique un dialogue

étudiant-maître dans le respect et l'égalité..." (page 6)

"... il doit rencontrer ses maîtres dans un dialogue de personnes pleinement responsables." (page 8)

"... fréquentes rencontres maîtres-étudiants aussi bien que autorités-étudiants." (page 12)

Donc, toujours sur le plan académique (et ici il faut souligner la nécessité de traiter à part, comme l'a fait le comité d'étude, le plan académique du plan parascolaire et administratif), la co-gestion se résume en conclusion de l'étude au Comité conjoint qui permet le dialogue entre délégués des deux parties concernées : Conseil de la Faculté et Comité de régie des étudiants. On est loin ici de la co-gestion stricte où des décisions sont prises en commun. Ici, nulle décision : le comité conjoint est un organisme de discussions, d'échanges et de propositions. Les décisions sont prises unilatéralement et les étudiants gardent la revendication positive.

Cette formule est actuellement de beaucoup préférable. La revendication positive et le dialogue institutionnalisé sont le premier jalon d'une co-gestion stricte. Il faut que ce jalon soit bien posé pour accéder à un second palier, qui serait des comités d'étude conjoints Faculté-étudiants où des recommandations se feraient en commun et le dernier palier où des décisions seraient prises en commun. Est-il bien nécessaire, comme certains le voudraient, de brûler les étapes pour en venir à une co-gestion stricte. Actuellement, non. La première étape, se faire reconnaître officiellement et dialoguer dans un cadre défini, est un but précis qui est loin d'être atteint et qui demeure, pour les années à venir, le seul objectif à viser. Les autres étapes découleront de la première et ce n'est qu'à partir de l'expérience de celle-ci que l'on pourra dire comment pourront se faire les autres. Le comité d'étude, de fait, se limite à la première étape et c'est très réaliste et objectif de sa part; les efforts des syndicalistes étudiants devront eux aussi se centrer sur cette première étape.

Au sujet de la co-gestion para-scolaire et administrative, il faudrait d'abord mieux distinguer les deux plans. Sur le plan para-scolaire, il n'est pas question de co-gestion, mais de gestion pure et simple des étudiants avec l'administration pour les locaux mis à la disposition des étudiants. Notons en passant que la bibliothèque n'entre pas dans la para-scolaire, mais bien dans l'académique. Le journal, le ciné-club et les spectacles ne

relèvent que de la juridiction des étudiants et, s'il y a des recommandations à faire de la part des autorités, elles doivent se faire au palier administratif ou académique, selon les cas.

La co-gestion administrative est une question autrement épineuse et il est malheureux que le rapport de la commission formée à ce sujet n'ait pu être incorporé à cette étude. On n'en dit pas beaucoup à ce sujet et, par ailleurs, on fait du comité conjoint groupant des représentants de l'Administration, de l'AGEUM et des professeurs, le dernier palier de recours possible en cas d'échec au niveau d'une faculté. Avant de s'avancer davantage sur ce terrain, il serait préférable de voir ce que la commission proposera comme organisme et les objectifs précis qu'elle demandera de poursuivre comme le fait l'étude publiée hier pour les comités conjoints au niveau des facultés.

Cette étude vient à point indiquer que tout est encore possible et qu'il y a du travail positif qui s'accomplit. Mais reste, et c'est peut-être un des mérites essentiels de l'étude, de le mettre en évidence, reste que tout ceci n'est possible que dans le cadre d'un syndicalisme étudiant démocratique où les représentants sont vraiment les porte-parole de l'opinion étudiante. D'où la nécessité de référendums comme celui qui a lieu aujourd'hui pour que les gestes posés et les revendications faites aient du poids et que chaque étudiant s'engage dans ce qui, en somme, se fait pour améliorer sa propre condition.

Le syndicalisme étudiant ne vaut que par son contenu : de telles études sont une nécessité pour établir les bases d'une action efficace, de sorte que le syndicalisme étudiant soit un cadre d'action et non un réseau de théories.

Jean-Louis BERTRAND

Pourquoi ne pas faire remodeler vos vêtements par des experts ?

• Altérations • Réparations • Remodelage • Nettoyage à sec  
SPECIALITE: Remodelage de vêtements pour dames et messieurs  
Habits sur mesures taillés à la main pour hommes et jeunes gens

**TAILORING & VALET SERVICE**

E. Molnar, tailleur sur mesures

5190-A, COTE-DES-NEIGES (près de Steinberg) RE. 3-1363

**ASSURANCES GÉNÉRALES**

AUTO - INCENDIE - VIE - etc.

**ADRIEN ANGERS et FILS Inc.**

4009, rue HOCHELAGA  
Montréal

CL. 5-7795

# Lettres et Écritures

La Revue des Etudiants de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal n'en est qu'à son deuxième numéro et déjà se devine, à l'intérieur de sa ligne de conduite, un climat spirituel qui donne lieu d'espérer en une promesse : promesse d'engagement; promesse de continuation; promesse de sincérité surtout. Car "Lettres et Écritures" a désormais débordé les cadres trop rigides d'une revue strictement de faculté pour atteindre, au delà même de la population universitaire, cette magnifique minorité de "fous" qui ont accepté de "consentir à leur présent".

Si l'on tente la critique de "Lettres et Écritures", on ne peut s'empêcher de faire certains rapprochements avec "Parti Pris"; nous ne voudrions pas, ici, juger cette dernière revue mais n'empêche que toutes deux sortent de notre milieu, se suivent de près (du moins dans leur fondation) et sont la réponse, depuis longtemps attendue, à notre silence stérile de ces dernières années. Nous avons enfin des gens cons-

ciants des nécessités de leur milieu et qui tentent, chacun dans sa sphère de combat, de fournir un apport positif à la vie intellectuelle, sociale et politique de ce milieu. Il était temps ! plus tard eût été trop tard.

\* \* \*

Mais attachons-nous de plus près à "Lettres et Écritures". Extérieurement, la présentation est excellente : d'apparence sobre et soignée, elle attire le "fouineur de revues". Le choix même du titre, dans sa simplicité, invite à la lecture. Les caractères sont bien choisis et la mise en pages variée et agréable. Autant de qualités assurent la moitié du succès d'une revue de ce genre. Il ne reste qu'à verser du bon vin dans ce vase.

Et ce vin est de bonne crue. Quelques noms : Jean-Yves Ferland, Yves Lacroix, André Jasmin, André Vanasse. Quelques extraits : "Pour nous, aujourd'hui, cette question angoissante de la survie a pris fin. Il nous faut vivre la plénitude de notre vie. Ainsi l'exige cette angoisse existentielle de l'âme de nos pères à qui nous de-

vons cette vie. Cette vie à laquelle il nous faut maintenant consentir." (Lettres et Écritures, février 1964, page 7). De tels mots à l'intérieur d'un éditorial ne sont-ils pas l'assurance de cette promesse de sincérité et d'engagement dont nous parlions plus haut ? C'est même plus; car la revue se devra désormais de consentir à une vie nouvelle; se devra de marcher de plus en plus vite sur le chemin de la réalisation de ses promesses et tout faux pas, toute hésitation même lui sera fatale parce qu'impardonnable. Mais poursuivons notre lecture.

"... Nous referons notre enfance/à même nos malheurs/on ne vit pas impunément/d'aussi grandes certitudes." (Ibid, page 19). Un poème signé François Beaulieu. Il nous est déjà pénible d'extraire quelques lignes d'un poème; y ajouter des mots devient inutile. Il faut le connaître.

D'ailleurs, il faut connaître "Lettres et Écritures". C'est une revue saine et forte; en elle, le proverbe "une âme saine dans un corps sain" retrouve son vrai sens. Il ne reste à cette revue qu'à poursuivre et à poursuivre dans la même voie en faisant de chaque nouvelle page un pas nouveau. Que soit dans le domaine de la critique littéraire, de la poésie, de la philosophie ou de l'éditorial, nous garderons toujours la même exigence vis à vis d'elle car elle exigera beaucoup de notre part. C'est de cette exigence mutuelle que survivra et que devra survivre l'accomplissement humain et l'épanouissement de notre collectivité.

Michel SIMARD

**JAZZ, JAZZ, JAZZ...****LE JAZZ N'EST PLUS LE JAZZ**

Le Jazz fut d'abord un genre musical, fragile, chétif. Car à l'origine, il était limité aux seules improvisations, partant d'harmonies simples et de rythmes primitifs. Nul art ne naît avec une technique donnée, toute faite. Trop neuf encore pour mettre de l'avant un style défini, il prêtait facilement le flanc aux accusations de "musique" facile, musique pour distraire, pour danser. Mais peu à peu, ce sont précisément ces improvisations qui ont donné au Jazz son caractère autonome, à partir du contexte social difficile où évoluaient les Noirs américains.

Par quoi se caractérise l'aboutissement actuel de ce qu'à l'origine on appelait le jazz ? Le Jazz s'est laissé influencer par la musique traditionnelle occidentale, par la musique classique. Heureusement. C'est ainsi qu'il est devenu un langage musical par le moyen de la confrontation avec la musique classique, confrontation qui s'est faite, en définitive,

sur le mode de l'échange. Le Jazz a pris d'abord les instruments dont se servaient les musiciens occidentaux, s'est inspiré de leurs mélodies et servi de leurs harmonies. Ravel et Debussy, Bach principalement, continuent d'exister à travers les polyphonies qui font la marque du Jazz évolué.

Le Jazz n'est donc plus une musique nouvelle. Mais il est demeuré une musique jeune. Jamais il ne perd ce qui en fit un genre dynamique. L'improvisation demeure, mais avec infiniment plus de maturité. C'est-à-dire que les normes de l'improvisation sont plus sévères que jadis, parce que réglées par une base harmonique plus précise, dotées d'une écriture qui ne souffre plus de hasards.

Cette jeunesse demeure dans son rythme, qui fut au début une des caractéristiques les mieux senties du Jazz. Mais le rythme s'est transformé lui aussi. Au lieu d'être un mouvement rigide, continu, dans des

phrases sans cesse répétées, la rythmique du Jazz s'est grandement complexifiée. C'est justement son dynamisme interne qui a amené les jazzmen à rechercher toujours des débouchés possibles au rythme. Des mesures à deux, trois ou quatre temps, la musique recherche du côté des mesures à cinq, sept, neuf et onze temps. On ne laisse plus le langage se limiter aux modes primitifs.

Les grands jazzmen, de nos jours, connaissent techniquement toutes les recherches harmoniques que font les autres musiciens, leurs contemporains. Ce sont eux qui détiennent le secret de l'évolution qui extirpera la musique occidentale de l'impasse, de la sclérose où elle se trouve à présent.

Le Jazz n'est plus le jazz. Il n'est plus la musique d'une race ou d'une classe. Il n'est même plus la musique d'un continent. Il est la musique purement et simplement.

François COUSINEAU

● **Ce soir: Jazz avec Cousineau et son trio.**

**Au grand salon  
A 8 hres 30.**

● **Exposition de caricatures au Centre Social les oeuvres de Albéric Bourgeois**

